

**Communauté de communes Terres de Perche
Compte rendu du Conseil de Communauté
Séance du 24 février 2020**

L'an deux mille vingt, le lundi vingt-quatre février, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis en séance publique, à 18h45 à la salle des fêtes de Marolles les Buis, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 17 février 2020

Secrétaire de séance : Mme Marylène CHEVALIER

Etaient présents :

M. IGIER Jean-Louis, M. LEGROS Eric, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. ROUSSEAU Jean, M. HOURY Daniel, Mme PISTRE Brigitte, Mme HUILLERY Denise, M. GUERIN Yves, M. GERARD Eric, M. THOMAS Michel, Mme BRANDELON Sylvia, M. FLAUNET Jacques, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, Mme CHEVALIER Marylène, M. TUFFIER Daniel, M. BONISSOL Charles, M. CERCEAU Jean-Michel, M. PROVOT Victor, M. COUTANT Patrick

Etaient excusés : M. BOISSEAU Christian, Mme VARENNE Josette, M. JEROME Bruno, Mme BOUIX ECHIVARD Séverine, M. CHANTELOUP Patrice, M. ROUSSEAU Jean-Claude, M. FEZARD Francis, M. POULAIN Michel, M. LAMIRAULT Luc, M. BARRAL Christophe, M. VILLEDIEU Christian, M. MIGER Laurent

Assistaient également : M. DELANGLE Bruno (DGS), Mme BLOSSIER Emmanuelle (Comptabilité)

Pouvoirs

M. BARRAL donne pouvoir à M. CERCEAU

M. JEROME donne pouvoir à M. GERARD

Mme BOUIX ECHIVARD donne pouvoir à M. THOMAS

M. CHANTELOUP Patrice donne pouvoir à Mme BRANDELON

M. LAMIRAULT donne pouvoir à M. TUFFIER

M. MIGER donne pouvoir à M. PROVOT

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du Procès-verbal de la séance du 27 janvier 2020
- 3- Demande de financement LEADER
- 4- Attribution du marché de conception - réalisation de bâtiments relais
- 5- Attribution du marché de travaux de réhabilitation des installations d'ANC
- 6- Approbation des Comptes administratifs et Comptes de gestion 2019
- 7- Approbation des affectations de résultats 2019
- 8- Subventions aux associations
- 9- Subventions aux budgets annexes
- 10- Constitutions de provisions
- 11- Vote des Budgets primitifs 2019
- 12- Reprise de délibérations – Interconnexion du réseau d'eau potable
- 13- Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Chevalier est nommée secrétaire de séance

2. Approbation du Procès-verbal de la séance du 27 janvier 2020

Le Procès-verbal du conseil communautaire du 27 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. Demande de financement LEADER

Objet : Ateliers numériques, demande de financement LEADER

Dans un contexte sociétal général, la prédominance de l'outil numérique s'est accélérée, la dématérialisation des démarches et plus globalement la digitalisation de notre société, engendrent une fracture voire l'isolement de certains publics. Ceci notamment en raison d'un manque de connaissances de base ou d'équipements informatiques/numériques.

Dans le cadre de l'exercice quotidien de son accompagnement auprès des différents publics, l'Espace France Services de La Loupe a diagnostiqué un ensemble de difficultés récurrentes, constituant des freins à l'autonomie, à l'accès à la formation, aux droits ou à l'emploi.

Il est donc envisagé d'organiser des ateliers numériques proposant diverses thématiques, afin de lever ces freins, mais également de permettre la montée en compétences des usagers :

- Cours de français en ligne (Projet Voltaire)
- Cours d'anglais en ligne (Lycée Nermont)
- Ateliers numériques « Création d'espaces personnels sur les sites administratifs en ligne » (CAF, Impôts, AMELI, Compte personnel de formation, DIGIPOSTE...)
- ...

Ce projet est devenu aujourd'hui incontournable, au regard de la labellisation France Services, qui implique une nouvelle mission : le repérage de la précarité numérique et la mise en place de formations pour y pallier.

Il requiert même désormais un caractère obligatoire, dans le cadre de la mise en place du Pass numérique par le Gouvernement, orchestrée plus localement par le PETR du Perche.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- ***d'approuver le projet d'achat de 10 ordinateurs portables permettant le lancement de ces ateliers/formations pour un montant total de 8 156.40 € TTC.***
- ***d'approuver la demande de subvention auprès du programme Leader Perche à hauteur de 80% sur la dépense totale de 8 156.40 € TTC soit une subvention de 6 252.12 €.***
- ***de mandater le Président pour effectuer les démarches relatives à la mise en œuvre de cette décision.***

↳ Délibération n°07-20 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

4. Attribution du marché de conception - réalisation de bâtiments relais

i) Lors de sa séance du 13 février 2020, la Commission MAPA a pris connaissance d'une offre du candidat I2C constituée ainsi :

Tranche ferme (bâtiment La Loupe – 480 m2 d'ateliers)

- Offre de base : Conception et réalisation du bâtiment : 449 591,39 €
- Estimation des frais de chantier : 28 489,78 €
- Option : Réalisation des murs séparatifs entre les ateliers : 41 135,70 €
- Total : 519 216,87 € HT
- Non compris : module bureau / locaux sociaux / sanitaires

Tranche optionnelle (bâtiment Thiron – 240 m2 d'ateliers)

- Offre de base : Conception et réalisation du bâtiment : 336 169,02 €
- Estimation des frais de chantier : 25 654,23 €
- Option : Réalisation du mur séparatif entre les ateliers : 9 858,57 €
- Total : 371 681,82 € HT
- Non compris : module bureau / locaux sociaux / sanitaires

ii) La Commission MAPA a proposé d'attribuer la tranche ferme après négociation avec le candidat I2C. Cette négociation aboutit au résultat suivant :

Tranche ferme (bâtiment La Loupe – 480 m2 d'ateliers)

- Offre de base : Conception et réalisation du bâtiment honoraire : 449 591,39 €
- Estimation des frais de chantier : 29 134,90 €
- Option : Réalisation des murs séparatifs entre les ateliers : 25 804,69 € (3 ateliers)
- Total : 504 530,99 € HT – ramené commercialement à 475 000 € HT
- Non compris : module bureau / locaux sociaux / sanitaires

Tranche optionnelle (bâtiment Thiron – 240 m² d'ateliers)
Inchangée

Le montant global de l'opération est donc de 846 681,82€ HT pour les deux bâtiments avec des frais de chantiers estimés à 54 144,01 € HT et l'option murs séparatifs (38 993,47 € HT) inclus. Une autre option prévoit une enveloppe de 44 600 € pour la réalisation des modules bureaux / locaux sociaux / sanitaires dans les ateliers.

OBJET : Attribution du marché de conception - réalisation de bâtiments relais

Il est proposé au Conseil d'attribuer le marché à l'entreprise I2C dans les conditions suivantes :

- Tranche ferme (Bâtiment La Loupe- 480 m² d'ateliers) : Montant total incluant les frais de chantier et l'option « murs séparatifs » : 475 000 € HT
- Tranche optionnelle (Bâtiment Thiron Gardais – 240 m² d'ateliers) : Montant total incluant les frais de chantier et l'option « murs séparatifs » : 371 681,82 € HT

Soit un marché total de 846 681,82 € HT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'attribution du marché à l'entreprise I2C dans les conditions ci-dessus et d'autoriser le Président à procéder à la signature et à la notification de ce marché.

↳ Délibération n°08-20 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

En fonction du retour de la demande de subvention à l'Etat (DETR/DSIL), il sera proposé au Conseil au cours d'une prochaine séance un plan de financement actualisé de l'opération.

5. Attribution du marché de travaux de réhabilitation des installations d'ANC

OBJET : Attribution du marché de travaux de réhabilitation des installations d'ANC

Contexte :

Opération destinée à faire bénéficier aux usagers du SPANC de subventions de l'agence de l'eau Seine Normandie pour la réhabilitation de leurs installations d'assainissement non collectif.

Au regard des critères d'éligibilité du nouveau programme de l'Agence, seules les communes situées en tête de bassin sont éligibles. Soit sur notre territoire les communes de MANOU et MEAUCE situées en tête de bassin de l'Eure.

L'agence impose la réalisation d'études filières (marché déjà attribué à l'entreprise Verdi Ingénierie) ainsi qu'une maîtrise d'ouvrage publique pour les travaux.

Marché à bons de commande pour un volume de 15 réhabilitations d'installations maximum. La durée contractuelle maximale pour la tranche ferme est de 1 an à compter de la date de notification du marché à l'entreprise.

Publicité :

Le lundi 2 Décembre 2019

Journal d'annonces légales : L'écho républicain

Publicité et retrait du dossier de consultation des entreprises : <https://www.amf28.org>

Réponses :

Date de remise des plis : Le Lundi 13 Janvier 2020 à 12h00

Nombre d'entreprises ayant déposé une offre (dématérialisée) : 3

La commission MAPA s'est réunie le Jeudi 13 Février 2020. A la lecture du rapport d'analyse des offres il est proposé la notation et le classement des offres suivant :

Critères	I Pts	Bruno DASSE	ELO TP	RC TERRASSEMENT
RECAPITULATIF				
Note planning pondérée	10%	5,00	7,00	0,00
Note valeur technique pondérée	40%	15,00	26,00	0,00
Note prix pondérée	50%	50,00	33	46
Note finale sur 10 points		70,00	66	46
CLASSEMENT				
		Entreprise	Note sur 10	Montant HT
1		Bruno DASSE	70	256 763,90 €
2		ELO TP	66	385 149,00 €
3		RC TERRASSEMENT	46	276 277,69 €

Nota : Le montant du marché sera fonction du nombre d'utilisateurs et des caractéristiques des réhabilitations à effectuer. Ce montant sera connu définitivement à l'issue de l'opération et en fonction des bons de commande émis. Le montant indiqué ci-dessus correspond au montant du détail quantitatif estimatif (DQE) fourni à chaque entreprise, qui a servi à comparer les offres entre elles.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de valider ce classement et d'attribuer le marché à l'entreprise DASSE.

↳ Délibération n°09-20 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Éléments budgétaires et financiers

Suite au Débat d'Orientations budgétaires du 27/01/20, et de la Commission des Finances du 13/02/20, il est proposé au Conseil de prendre globalement connaissance de l'ensemble des documents de présentation budgétaire préparés et débattus en groupe expert, puis en Commission des Finances :

- Budgets annexes : Tableaux des Comptes administratifs 2019, affectations de résultats et propositions de budgets 2020
- Budget principal :
 - o Tableau des Comptes administratifs 2019, affectations de résultats et propositions de budgets 2020
 - o Tableaux détaillant le fonctionnement : CA2019 et BP 2020

Ces documents ont été établis conformément aux orientations du DOB, mais sans information sur les recettes fiscales, ni sur les dotations de l'Etat, pour lesquelles des prévisions prudentes de stabilité ont été réalisées.

Aussi, les votes des taux de fiscalité seront proposés au Conseil lors d'une séance ultérieure et feront l'objet le cas échéant de décisions modificatives sur ces budgets.

6. Approbation des Comptes administratifs et Comptes de gestion 2019

Madame Chevalier, Vice-Présidente en charge des finances, présente les comptes administratifs. Monsieur Gérard quitte la salle et Madame Chevalier préside le vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve les 10 Comptes administratifs suivants :

- Budget principal

Le Conseil Communautaire, par 25 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « Général » de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 006 921,76	6 529 309,35
Restes à réaliser dépenses	209 886,20	
Recettes	939 634,23	7 639 446,28
Restes à réaliser recettes	64 256,22	
Excédent ou Déficit	-67 287,53	1 110 136,93

↳ Délibération n°10-20 (25 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Pôle tertiaire »

Le Conseil Communautaire, par 25 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « **Pôle tertiaire** » de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	99 101,64	130 096,99
Restes à réaliser dépenses		
Recettes	95 184,74	169 709,76
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	-3 916,90	39 612,77

↳ Délibération n°11-20 (25 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire »

Le Conseil Communautaire, par 25 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « **Maison de Santé Pluridisciplinaire** » de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	57 567,81	107 515,62
Restes à réaliser dépenses		
Recettes	57 184,09	119 837,19
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	-383,72	12 321,57

↳ Délibération n°12-20 (25 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Bâtiment relais »

Le Conseil Communautaire, par 25 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « **Bâtiment Relais** » de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	89 947,28	97 231,14
Restes à réaliser dépenses		
Recettes	85 673,43	118 580,37
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	-4 273,85	21 349,23

↳ Délibération n°13-20 (25 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « ZA La Loupe »

Le Conseil Communautaire, par 25 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « **ZA La Loupe** » de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 078 423,11	442 495,40
Restes à réaliser dépenses		
Recettes	432 722,85	1 091 999,66
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	-645 700,26	649 504,26

↳ Délibération n°14-20 (25 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « ZA Champrond en Gâtine »

Le Conseil Communautaire, par 25 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « **ZA Champrond en Gâtine** » de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	443 688,69	269 661,08
Restes à réaliser dépenses		
Recettes	266 267,01	447 907,76
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	-177 421,68	178 246,68

↳ Délibération n°15-20 (25 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Zone d'activités de Thiron »

Le Conseil Communautaire, par 25 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « **ZA Thiron Gardais** » de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	451 519,02	451 518,68
Restes à réaliser dépenses		
Recettes	451 518,68	569 566,60
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	-0,34	118 047,92

↳ Délibération n°16-20 (25 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « SPANC »

Le Conseil Communautaire, par 25 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « **SPANC** » de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	13 201,80	155 301,04
Restes à réaliser dépenses		
Recettes	13 265,86	159 972,71
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	64,06	4 671,67

↳ Délibération n°17-20 (25 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Interconnexion du réseau d'eau potable »

Le Conseil Communautaire, par 25 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « **Interconnexion du réseau d'eau potable** » de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	24 523,48	23 229,89
Restes à réaliser dépenses	29 832,00	
Recettes	18 700,06	21 634,71
Restes à réaliser recettes	30 000,00	
Excédent ou Déficit	-5 823,42	-1 595,18

↳ Délibération n°18-20 (25 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Transports »

Le Conseil Communautaire, par 25 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « **Transports** » de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	9 404,15	227 093,40
Restes à réaliser dépenses		
Recettes	7 783,77	245 860,16
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	-1 620,38	18 766,76

↳ Délibération n°19-20 (25 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

OBJET : Approbation des comptes de gestion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-31, L.2343-1 à D.2342-10 ; Monsieur le Président informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le receveur en poste à La Loupe et que les comptes de gestion de ce dernier sont conformes aux 10 comptes administratifs énumérés ci-dessus.

Le Président précise que le receveur a transmis à la communauté de communes ses comptes de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Président et des comptes de gestion du receveur

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur GERARD Eric,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, adopte les comptes de gestion du receveur pour l'année 2019 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

- **Budget principal**
- **Budget annexe « Pôle tertiaire »**
- **Budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire »**
- **Budget annexe « Bâtiment relais »**
- **Budget annexe « ZA La Loupe »**
- **Budget annexe « ZA Champrond en Gâtine »**
- **Budget annexe « ZA Thiron Gardais »**
- **Budget annexe « SPANC »**
- **Budget annexe « Interconnexion du réseau d'eau potable »**
- **Budget annexe « Transports »**

↳ Délibération n°20-20 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

7. Approbation des affectations de résultats 2019

Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante :

Budget principal :

Résultat de fonctionnement	1 102 463,58	1 110 136,93
Résultat d'investissement	-537 452,51	-67 287,53
Solde des RAR	488 220,55	-145 629,98
Besoin d'investissement nouveau	-49 231,96	-212 917,51
Affectation du résultat (R1068)	49 231,96	212 917,51
Report en section de fonctionnement 2020	1 053 231,62	897 219,42

↳ Délibération n°21-20 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante :

Budget annexe Pôle tertiaire

Résultat de fonctionnement		39 612,77
Résultat d'investissement		-3 916,90
Solde des RAR		0,00
Besoin d'investissement nouveau		-3 916,90
Affectation du résultat (R1068)		3 916,90
Report en section de fonctionnement n+1 (R002)		35 695,87

↳ Délibération n°22-20 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante :

Budget annexe Bâtiment relais

Résultat de fonctionnement		21 349,23
Résultat d'investissement		-4 273,85
Solde des RAR		0,00
Besoin d'investissement nouveau		-4 273,85
Affectation du résultat (R1068)		4 273,85
Report en section de fonctionnement n+1 (R002)		17 075,38

↳ Délibération n°23-20 (27 pour, 0 contre, 0 abstention)

Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante :

Budget annexe Maison de santé pluridisciplinaire

Résultat de fonctionnement		12 321,57
Résultat d'investissement		-383,72
Solde des RAR		0,00
Besoin d'investissement nouveau		-383,72
Affectation du résultat (R1068)		383,72
Report en section de fonctionnement n+1 (R002)		11 937,85

↳ Délibération n°24-20 (27 pour, 0 contre, 0 abstention)

Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante :

Budget annexe Transports scolaires :

Résultat de fonctionnement		18 766,76
Résultat d'investissement		-1 620,38
Solde des RAR		0,00
Besoin d'investissement nouveau		-1 620,38
Affectation du résultat (R1068)		1 620,38
Report en section de fonctionnement n+1 (R002)		17 146,38

↳ Délibération n°25-20 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

8. Subventions aux associations

OBJET : Attribution de subventions aux associations 2020

ASSOCIATION	Siège de l'association	PROJET	Subvention
Ordre de Tiron	Thiron-Gardais	Festival Cel'Tiron	10 000 €
Les amis de la médiathèque	Thiron Gardais	Salon du Vintage	500 €
Les Aînés Loupéens	La Loupe	Festival Mix'Agés	1 000 €
Total			11 500 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve l'attribution de ces subventions.

M. Provot ne prend pas part au vote.

↳ Délibération n°26-20 (25 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

9. Subventions aux budgets annexes

OBJET : Subventions aux budgets annexes

Conformément aux documents budgétaires présentés, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver pour l'exercice 2020, les subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes telles que présentées ci-dessous :

1. **Bâtiments relais intercommunaux (102) :**
 - a. 8 701,55 € (pour les 2 bâtiments existants)
 - b. 163 000 € (pour les bâtiments relais à construire)

c. Total : 171 701,55 €

2. Pôle tertiaire (103): 31 968,59 €
3. Maison de Santé pluridisciplinaire (104) : 29 894,97 €
4. Zone d'Activités de Champrond en Gâtine (105) : 15 314,40 €
5. Transports scolaires (110) : 228 428,62 €

↳ Délibération n°27-20 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

10. Constitutions de provisions

OBJET : Constitutions de provisions

Conformément aux documents budgétaires présentés, il est proposé la constitution de provision suivante : Budget annexe « bâtiments relais intercommunaux » : 30 000 € pour couvrir les risques liés à l'activité locative.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve la constitution de cette provision.

↳ Délibération n°28-20 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

11. Vote des Budgets primitifs 2020

Après avoir présenté les budgets, le Président préside le vote des différents budgets.

- Budget principal

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Général** » de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 703 808,52	7 703 808,52
Investissement	1 464 368,15	1 464 368,15
TOTAL	9 168 176,67	9 168 176,67

↳ Délibération n°29-20 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « ZA Champrond en Gâtine »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **ZA Champrond en Gâtine** » de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	452 582,09	452 582,09
Investissement	448 605,54	448 605,54
TOTAL	901 187,63	901 187,63

↳ Délibération n°30-20 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « ZA La Loupe »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **ZA La Loupe** » de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 134 193,82	1 134 193,82
Investissement	1 080 038,33	1 080 038,33
TOTAL	2 214 232,15	2 214 232,15

↳ Délibération n°31-20 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « ZA Thiron Gardais »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **ZA Thiron Gardais** » de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	569 566,60	569 566,60
Investissement	451 519,02	451 519,02
TOTAL	1 021 085,62	1 021 085,62

↳ Délibération n°32-20 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Bâtiments relais intercommunaux »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Bâtiments Relais Intercommunaux** » de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	286 979,89	286 979,89
Investissement	620 667,24	620 667,24
TOTAL	907 647,13	907 647,13

↳ Délibération n°33-20 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Pôle tertiaire »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Pôle tertiaire** » de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	188 040,46	188 040,46
Investissement	143 904,45	143 904,45
TOTAL	331 944,91	331 944,91

↳ Délibération n°34-20 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Transports scolaires »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Transports scolaires** » de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	365 939,00	365 939,00
Investissement	4 539,38	4 539,38
TOTAL	370 478,38	370 478,38

↳ Délibération n°35-20 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Maison de santé pluridisciplinaire** » de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	125 941,82	125 941,82
Investissement	62 560,46	62 560,46
TOTAL	188 502,28	188 502,28

↳ Délibération n°36-20 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « SPANC »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **SPANC** » de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	183 944,67	183 944,67
Investissement	233 273,00	233 273,00
TOTAL	417 217,67	417 217,67

↳ Délibération n°37-20 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Interconnexion du réseau d'eau potable »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Interconnexion du réseau d'eau potable** » de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	32 156,00	32 156,00
Investissement	1 450 061,42	1 450 061,42
TOTAL	1 482 217,42	1 482 217,42

↳ Délibération n°38-20 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

12. Reprise de délibérations – Interconnexion du réseau d’eau potable

OBJET : Reprise de délibérations – Interconnexion du réseau d’eau potable

Une nouvelle circulaire préfectorale (DRCL-BLE-CP-20200024-0001) fixe les modalités de reprise des délibérations dans lesquelles une erreur aurait été constatée.

Ainsi quand l’erreur est matérielle, le « annule et remplace » peut être utilisé, mais pour les erreurs qui entraînent une modification de la décision, il est demandé par la Préfecture de repasser devant le conseil communautaire.

Les délibérations 101-19, 102-19 et 103-19 sont concernées.

Une faute de frappe a été faite et le montant du marché de travaux pour le lot 01 indiqué à 1 086 824,35 € est en fait de 1 085 824,35 €. Soit 1 000 € d’écart.

Le nouveau plan de financement devant être approuvé est le suivant :

Plan de financement					
Dépenses			Recettes		
Nature de la Dépense	Fournisseur	Montant € HT	Financier	Montant € HT	Taux
Travaux :					
Lot 01 - Réseaux	ADA Réseaux	1 085 824,35 €	ETAT (DETR)	376 417,00 €	30%
Lot 02 - Suppression	SAUR	72 000,00 €	AELB	376 417,00 €	30%
Conception et suivi :			Conseil départemental		
Maître d’Œuvre	IRH	58 700,00 €	Autofinancement	376 417,35 €	30%
Relevé Topographique	Hermand	8 414,00 €			
Etude Géotechnique	ICSEO	23 055,00 €			
Contrôleur Technique	DEKRA	6 730,00 €			
Total		1 254 723,35 €		1 254 723,35 €	100%

Il est proposé de solliciter une aide de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne pour un montant de 376 417 € correspondant à 30% de la dépense totale HT et une aide du Conseil Départemental d’Eure et Loir pour un montant de 125 472 € correspondant à 10% de la dépense totale HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de valider la correction des délibérations 101-19,102-19 et 103-19 sur l’attribution du marché sur l’interconnexion des réseaux d’eau potable.

↳ Délibération n°39-20 (27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

13. Questions diverses

Sans objet

L’ordre du jour étant terminé, le Président lève la séance à 21h15

Vu pour être affiché le 10 mars 2020

Le Président


Eric GERARD



Les décisions du Conseil communautaire peuvent faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d’Orléans dans les deux mois suivant leur publication.